



---

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquante-huitième session**

Genève et en ligne (hybride), 28 juin-2 juillet 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième  
session\*\*.** \*\*\*\*\*Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 juin 2021 à 10 heures  
et se tiendra sous forme hybride

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Explosifs et questions connexes :
  - a) Examen des épreuves de la série 6 ;
  - b) Amélioration des essais de la série 8 ;
  - c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d'épreuves et de critères ;
  - d) Détonateurs normalisés « UN » ;
  - e) Révision des instructions d'emballage relatives aux explosifs ;
  - f) Échantillons énergétiques ;
  - g) Questions liées à la définition des explosifs ;
  - h) Examen des prescriptions en matière d'emballage et de transport pour les ENA ;

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 mai 2021).

\*\* L'ordre du jour annoté sera distribué sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/115/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 9 avril 2021.

\*\*\* Les documents de la session seront disponibles sur la page Web de la réunion, à l'adresse suivante : <https://unece.org/transport/events/ac10c3-ecosoc-sub-committee-experts-transport-dangerous-goods-58th-session>.

\*\*\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en utilisant le nouveau système d'inscription de la CEE, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/20177>.

Les représentants assistant en présentiel à la session doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, se faire délivrer un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 72106). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



- i) Questions diverses.
3. Inscription, classement et emballage.
4. Systèmes de stockage de l'électricité :
  - a) Épreuves pour batteries au lithium ;
  - b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger ;
  - c) Dispositions relatives au transport ;
  - d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses ;
  - e) Batteries au sodium ionique ;
  - f) Questions diverses.
5. Transport de gaz :
  - a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU ;
  - b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées ;
  - c) Questions diverses.
6. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses :
  - a) Marquage et étiquetage ;
  - b) Emballages, y compris l'utilisation des matières plastiques recyclées ;
  - c) Citernes mobiles ;
  - d) Autres propositions diverses.
7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
8. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.
9. Principes directeurs du Règlement type.
10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)<sup>1</sup> ;
  - a) Épreuves relatives aux matières comburantes ;
  - b) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance des dangers ;
  - c) Divers.
11. Uniformisation des interprétations du Règlement type.
12. Mise en œuvre du Règlement type.
13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en ce qui concerne les marchandises dangereuses.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.

---

<sup>1</sup> Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).